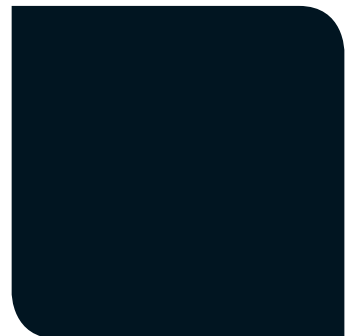




JEUX OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES DE PARIS 2024

CONSTRUIRE L'HÉRITAGE DES JEUX

PROGRAMME
D'IMPULSION ACADÉMIQUE




“

L'Olympisme est une philosophie de vie,
exaltant et combinant en un ensemble
équilibré les qualités du corps,
de la volonté et de l'esprit.
Alliant le sport à la culture et
à l'éducation, l'Olympisme se veut
créateur d'un style de vie fondé
sur la joie dans l'effort,
la valeur éducative du bon exemple,
la responsabilité sociale et
le respect des principes éthiques
fondamentaux universels.

”

Charte olympique, 15 septembre 2017



L'excellence, l'amitié, le respect, valeurs fondamentales de l'olympisme, portent des valeurs éducatives et citoyennes, aussi bien à l'École qu'en dehors de ses murs, en lien avec un large réseau associatif qui permet à chacun de découvrir et de pratiquer une multitude d'activités.

Les Jeux olympiques et paralympiques sont un événement sportif de dimension mondiale, dont la portée médiatique est considérable. Ils rassemblent près de 15 000 athlètes (10 500 olympiques, 4 350 paralympiques) provenant de 206 délégations réparties sur les cinq continents. Ils sont suivis par plus de 13 millions de spectateurs et 4 milliards de téléspectateurs du monde entier, à travers plus de 100 000 heures de diffusion télévisée. Entre tous les événements mondiaux sportifs, économiques ou culturels, leur impact est inégalé.

Les Jeux olympiques et paralympiques se dérouleront en France respectivement du 26 juillet au 11 août et du 4 au 15 septembre 2024. La volonté de l'équipe de candidature a été de faire porter le projet français en partie par les sportifs eux-mêmes, et de consacrer une large place à l'héritage à construire pour le pays et sa jeunesse par delà le déroulement des Jeux.

En créant le label Génération 2024, les ministères de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, de l'Agriculture et de l'Alimentation, de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, associés au ministère des Sports, ont souhaité renforcer leur action commune en faveur de la pratique sportive à l'École, et inscrire les valeurs sportives au cœur des enjeux liés à l'éducation, la formation et la cohésion sociale.

Au cours des dernières années, de nombreux rapports ont préconisé le développement de la pratique sportive pour tous, dans un objectif de santé et de bien-être, et l'accompagnement des jeunes désirant s'engager vers le plus haut niveau sportif. Les Assises nationales du sport, en 2018, ont aussi permis de dégager des axes pour promouvoir le sport (cf. le rapport *Le sport au service de la société*). La création du label « Grand INSEP », tout en suscitant une large réflexion autour de la haute performance sportive, permet d'offrir aux sportifs de haut niveau des conditions optimales pour mener à bien leur double exigence scolaire et sportive. Enfin, sept mesures du ministère de l'Éducation nationale sont venues compléter le dispositif en faveur d'un accès à la culture sportive et à la pratique des activités physiques sportives et artistiques, conjuguée avec une ouverture à l'international.

L'académie de Créteil se voit aujourd'hui offrir l'opportunité de prendre part à l'ensemble de ces propositions, car son territoire sera celui des Jeux olympiques et paralympiques à travers les sites olympiques, le village et le centre des médias. Dès lors, elle est fortement concernée par la construction d'un héritage durable, d'une réelle transmission entre les générations, afin de servir la réussite de tous et la formation des citoyens de demain, et de contribuer à la cohésion sociale, à la promotion de la santé et à l'accès à l'emploi.

LE SPORT ET LE TERRITOIRE DE L'ACADÉMIE DE CRÉTEIL

Le territoire cristolien accueille plus d'un million d'élèves, apprentis et étudiants, soit plus de 7 % du chiffre national. La diversité et la multiplicité des installations sportives situées dans l'académie, ses sites naturels et ses bases de loisirs permettent une grande diversité de pratiques sportives. La discipline Éducation physique et sportive (EPS), en assurant une éducation motrice de qualité, joue un rôle déterminant dans l'apprentissage sportif des jeunes et donc dans leur formation de futurs citoyens autonomes.

Dans le prolongement des cours d'Éducation physique et sportive (EPS), les activités des associations sportives scolaires et universitaires rassemblent près de 26 000 élèves dans le premier degré, 70 000 élèves dans le second et 2414 étudiants à l'université, offrant une première passerelle entre le milieu scolaire et le milieu sportif. Le sport scolaire et universitaire pour tous a toutefois une marge réelle de progression. C'est pourquoi il importe de favoriser le développement de la vie associative au sein des écoles, des lycées et des universités, et d'élaborer un diagnostic pour les élèves à besoins particuliers afin de leur proposer une offre d'activité physique encore mieux adaptée.

Depuis quarante ans, l'académie de Créteil s'est fortement engagée en faveur du sport de haut niveau. 116 sections sportives scolaires tissent un réseau territorial en partenariat avec des clubs sportifs locaux. À l'INSEP, le dispositif d'accompagnement des sportifs a été étendu en 2009 au Centre national des sports de la Défense (CNSD) de Fontainebleau, en partenariat avec les sports de la Défense. L'académie accueille désormais au sein de ses établissements et de son université des sportifs des équipes de France issus de 28 Pôles d'excellence. De véritables passerelles sont mises en place chaque année et développées pour favoriser la pratique sportive des élèves à leur plus haut niveau de compétences.

VERS UN HÉRITAGE EN ACTES ET DURABLE

En jetant un pont entre les continents, en dépassant les différences raciales, les régimes et les systèmes politiques, le Mouvement olympique peut apporter l'espoir et la fraternité dans un monde si souvent et si profondément tourmenté », a déclaré Jacques Rogge, président du CIO et de la FITO. Les Jeux olympiques et paralympiques sont un temps de paix et de partage.

Pour que cet événement international profite avant tout aux élèves mais également à l'ensemble de la communauté éducative, le travail qui sera mené en amont doit permettre de constituer un héritage durable et solide. Cela implique de dépasser la dynamique des appels à projets éphémères et de définir une programmation pour les six années précédant les Jeux, tout en développant ou consolidant des partenariats. Ce temps de préparation est aussi une opportunité unique de mettre en place des projets de performance sportive dans l'école au service des « champions en quête de médailles », et de prendre en considération l'importance du patrimoine qui nourrit aujourd'hui la culture sportive. C'est également une occasion privilégiée de favoriser le développement de la pratique sportive chez les plus jeunes, dès l'école primaire, pour lutter contre les risques de sédentarisation qui peuvent altérer leur santé physique et morale.

En éducation comme en sport, évoquer l'héritage c'est parler de formation, c'est savoir se nourrir d'expériences passées pour agir dans le présent, constituer des outils pour soutenir des performances à une échéance donnée. Construire un héritage olympique, c'est aussi mettre en tension les valeurs du sport et de l'olympisme avec celles de l'École républicaine. C'est pourquoi notre académie a pris le parti de construire un programme qui offre des lignes directrices fondatrices, mais qui laisse une large place aux initiatives locales, aux partenariats et à l'innovation.

1.

LE PROGRAMME D'IMPULSION « CONSTRUIRE L'HÉRITAGE DES JEUX » EN 24 ACTIONS

À l'horizon 2024, l'académie de Créteil a l'ambition de construire une série d'actions éducatives – dont 24 resteraient pérennes et constitueraient un héritage durable après les Jeux – dans les champs des activités physiques, sportives et artistiques (APSA), de l'olympisme et du paralympisme. Elles visent d'une part à développer les orientations prises en matière de développement du sport dans le milieu scolaire et extrascolaire, et d'autre part à susciter une nouvelle approche du sport chez les élèves et les étudiants en croisant les valeurs de l'olympisme et celles portées par l'Éducation nationale.

À six ans de l'ouverture des Jeux de Paris 2024, les ministres des Sports et de l'Éducation nationale ont exprimé leur ambition d'augmenter de 3 millions le nombre de pratiquants réguliers, de moderniser la gouvernance du sport et la responsabilisation des associations, et d'œuvrer pour la réussite des grands événements sportifs sur notre territoire, à commencer par celle des Jeux. Alors que les adolescents représentent la

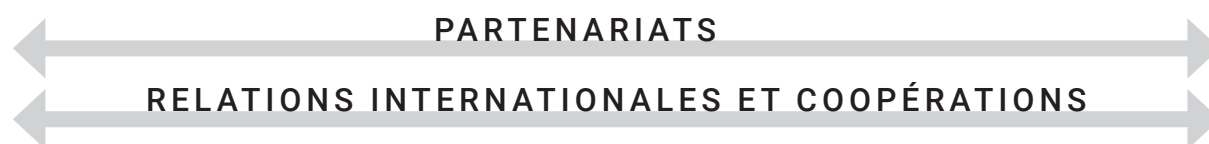
frange de population qui s'intéresse le moins au sport, l'éducation physique et sportive enseignée dans les cycles du primaire et du secondaire jouera un rôle décisif pour démocratiser le sport, prendre en compte des besoins particuliers des jeunes générations et faciliter leur accès à la culture sportive.

Mais l'acculturation sportive des élèves ne saurait se réduire à la simple pratique d'activités physiques et sportives dans le cadre de l'EPS ou d'une association sportive. Le programme est donc participatif et fédérateur de l'action territoriale. Il est bâti avec la volonté d'enrichir le parcours scolaire et universitaire par la recherche de la transversalité et des complémentarités. Olympisme et paralympisme deviennent des objets d'étude et de partage que chacun peut s'approprier dans le cadre des enseignements comme dans celui de projets interdisciplinaires. Les autres missions et délégations académiques sont elles aussi invitées à contribuer à cet élan mobilisateur vers les Jeux.

UNE AMBITION COMMUNE

Construire un héritage pour l'ensemble de la communauté éducative en contribuant à tisser des liens solides entre les valeurs de l'olympisme et les valeurs de l'éducation.

4 VOLETS D'INTERVENTION CORRESPONDANT À 4 OBJECTIFS PHARES



Ces quatre objectifs phares étroitement liés aux quatre volets d'intervention ont pour enjeu de donner corps aux valeurs de la culture olympique.

Les actions ou les activités proposées relèvent des quatre volets avec des dominantes variables selon les projets.

Les partenariats et les relations internationales lui apporteront une dimension supplémentaire en expertise et en possibilités d'ouverture.

LES AXES DE TRAVAIL

1 ÉDUCATION

L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

Discipline d'enseignement obligatoire de l'école au lycée, l'EPS, qui favorise l'accès aux pratiques à forte implication culturelle, est enseignée de manière très différente entre le premier et le second degré. À l'âge d'or des apprentissages, l'école élémentaire offre une pratique diversifiée mais éparse : malgré l'impulsion de la Fédération sportive scolaire de l'enseignement primaire, les écoles peinent à créer une Association sportive (AS).

Dans un premier temps, des actions en lien avec le collège (cycle 3) amorceront un travail de coopération et de partage de pratiques professionnelles. Une dynamique de réseau avec le collège en tête de pont favorisera l'accueil des élèves de CM1 et CM2 au sein des AS qui développeront un projet d'initiation sportive. Là encore, les partenariats avec les clubs sportifs locaux sont possibles à travers des conventions cadres. L'enjeu est ensuite de poursuivre ce travail de liaison collège / lycée puis lycée / université.

L'ACCOMPAGNEMENT DES ÉLÈVES SPORTIFS DE L'ÉCOLE À L'UNIVERSITÉ

Toutes les disciplines d'enseignement peuvent permettre à tous les élèves de se constituer une culture personnelle riche et cohérente tout au long de leur parcours scolaire. Dans le contexte de l'organisation des Jeux olympiques et paralympiques à Paris en 2024, il semble important d'inscrire l'ensemble des élèves dans un processus d'acquisition d'une culture nouvelle, celle de l'olympisme, qui peut trouver sa résonance dans l'ensemble des disciplines et assurer ainsi un lien avec les grands enjeux de formation durant la scolarité obligatoire. Les outils développés par le Comité national olympique et sportif français (CNOSF) en partenariat avec l'Éducation nationale offrent de nombreuses ressources pédagogiques à tous les âges de la scolarité. La « classe olympique » trouverait un écho tout à fait pertinent dans le premier degré voire le second degré.

Notre académie soutient le sport de haut niveau. Elle aménage la scolarité et développe des formations adaptées à ceux qui ont choisi de faire de la médaille olympique un réel projet professionnel, partagé en famille et avec une fédération : c'est le « parcours de performance de l'école à l'université ». Ce choix impose des contraintes sur de nombreux plans, à la fois personnels et scolaires. C'est pourquoi il conviendra d'optimiser la recherche des meilleures conditions pour que les jeunes athlètes réussissent une scolarité qui leur garantisse par la suite une insertion professionnelle au meilleur niveau.

LES PRATIQUES SPORTIVES COMME CONTRIBUTRICES MAJEURES À L'AMÉLIORATION DU CLIMAT SCOLAIRE

Un climat scolaire serein est une condition essentielle pour assurer de bonnes conditions de travail et l'épanouissement des élèves. Le sport peut être une porte d'entrée pour contribuer à l'amélioration du climat scolaire. Il favorise aussi le développement de la culture de l'effort et de la persévérance, et donc de la réussite. À proximité des établissements scolaires, et plus particulièrement dans les réseaux d'éducation prioritaire, seront mises en place des « alliances éducatives locales » pour construire une citoyenneté au-delà des murs de l'École : un partenariat qui se veut solide et durable car co-construit avec un club sportif proche de l'établissement, où enseignants et éducateurs se reconnaissent dans un projet d'éducation et de réussite partagé. Des conventions locales prendront appui sur les projets éducatifs du club et de l'établissement scolaire (école, collège ou lycée).

S'engager dans la vie publique passe par une éducation à la prise d'initiatives et aux responsabilités. L'Association sportive et le Club sont deux structures favorables à cette prise d'engagements. À travers les fonctions de « jeunes officiels » et « jeunes dirigeants » proposées par le programme de l'Union nationale du sport scolaire (UNSS), l'enjeu est d'alimenter une passerelle entre l'éducation à la vie associative et la prise d'initiatives. Ces jeunes ainsi formés pourront avoir des chances d'être recrutés comme bénévoles en 2024.

2 FORMATION

VALORISER LA PLACE DU SPORT DANS LE PREMIER CYCLE EN ACCOMPAGNANT LA FORMATION DES PROFESSEURS DES ÉCOLES

Toutes les fédérations sportives développent des outils d'accompagnement pour l'enseignement des Activités physiques, sportives et artistiques (APSA). Des modules seront développés avec les fédérations signataires de conventions avec le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, pour favoriser l'accroissement du temps de pratique physique et sportive. À titre d'exemple, un module « Shuttle Time » sera proposé aux écoles avec la Fédération française de badminton pour permettre aux élèves d'apprendre à jouer au badminton et à s'exprimer en anglais. Cette formation pourra s'étendre au second degré, dans le but d'intégrer de nouveaux éléments d'interdisciplinarité.

FAVORISER L'INSERTION DANS LE CHAMP DES MÉTIERS DU SPORT ET DE LA JEUNESSE

L'académie de Créteil a ouvert depuis la rentrée 2018 deux mentions complémentaires en animation et gestion de projet dans le secteur sportif. Ce dispositif de qualification, adapté au marché de l'emploi, prend en compte les évolutions liées au développement du secteur des activités physiques et sportives pour tous.

Avec la région Île-de-France, l'académie se projette également à moyen terme dans un projet de campus des métiers. Elle travaille déjà, en lien avec la Direction régionale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale, à des projets de formations bi-qualifiantes intégrées à certains enseignements de la voie professionnelle. C'est ainsi par exemple que la Fédération française de Golf témoigne d'un nombre de métiers très important qui relèvent du champ sportif sans qu'il soit nécessaire de détenir des diplômes d'encadrement ou d'enseignement.

3 CULTURE

ACCÉDER À LA CULTURE SPORTIVE PAR LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES, SPORTIVES ET ARTISTIQUES

Le patrimoine du sport est un élément de culture qui suscite de l'intérêt chez les élèves mais reste peu exploité. Ce patrimoine est présent tant dans les arts que dans l'histoire, les technologies, les règles des jeux et des sports, et les terrains de sport eux-mêmes. L'évolution des jeux antiques aux jeux modernes témoigne de l'évolution de la société, de l'économie, et bien sûr des sports. L'approche des Jeux olympiques et paralympiques à Paris peut devenir un temps privilégié pour découvrir et s'appropriier les éléments fondamentaux de la culture physique, sportive et artistique, et contribuer ainsi à la réduction des inégalités, enjeu d'avenir pour une société dans laquelle chacune et chacun doit pouvoir trouver sa place.

ACCÉDER À LA CULTURE OLYMPIQUE EN PARTAGEANT SON HISTOIRE ET SES VALEURS

1924-2024, 100 ans d'olympisme... Paris garde du siècle dernier une piste d'athlétisme en plein cœur du bois de Boulogne. Le patrimoine olympique dépasse les frontières pour mettre en réseau les villes qui ont accueilli les Jeux. Elles ont elles-mêmes déjà reçu l'héritage de cet événement et de ses effets. À l'heure de la mondialisation, de l'Internet, il est devenu beaucoup plus facile d'avoir accès à un grand nombre de ressources. Notre territoire sera l'hôte du monde en 2024, et même si la langue officielle des Jeux est le français, il sera capital que notre jeunesse puisse maîtriser un grand nombre de langues vivantes pour garantir le « partage » souhaité par le COJO.

La mémoire olympique, c'est aussi celle de ses champions, qui portent la culture des Olympiens depuis un siècle. Paris 1924-2024 pourra ainsi devenir le lieu de partage d'une véritable culture olympique.

Les valeurs olympiques peuvent être mises au service des apprentissages. Les portraits de champions engagés permettent de leur donner du sens. À titre d'exemple, le travail sur le film *La couleur de la victoire* en lien avec les compétences développées par « philoJeune » est une ressource territoriale très riche pour discuter de ces valeurs. Le Comité paralympique et sportif français développe également des ressources au service de l'accueil et de l'inclusion.

4 SANTÉ

La performance sportive a toujours été dépendante de la capacité à se confronter et se mesurer. Pour autant, le développement des ressources physiques et mentales, essentielles à la haute performance, est aussi le garant d'une activité tout au long de la vie. Activité physique et sportive et sport constituent un binôme inséparable au même titre que santé physique et santé mentale. Quand l'école a pour ambition de favoriser le « mieux vivre ensemble », elle répond à cet objectif de santé, en tant qu'état de bien-être complet, physique, mental, social, environnemental. Un état que les Jeux olympiques définissent à travers les valeurs de respect, d'amitié et d'excellence.

IDENTIFIER ET DÉVELOPPER DES RESSOURCES ET LE POTENTIEL SPORTIF DE CHAQUE ÉLÈVE

Rêver de médaille ou se projeter dans la victoire demande que chacun connaisse son potentiel. Ceci conduira à développer un outil qui permette un réel suivi des progrès, qui pourra prendre la forme d'un « livret olympique » où seront notées les qualités et compétences des jeunes sportifs.

PERMETTRE UN AUTRE REGARD SUR LE HANDICAP

Les élèves en situation de handicap doivent pouvoir accéder à des actions solidaires et partagées. Les « intégrathlons » sont une piste envisageable et réalisable. Des associations spécialisées et agréées pourront être mobilisées dans cette perspective.

2.

LE LABEL INTERMINISTÉRIEL

GÉNÉRATION

2024

Le label Génération 2024 accordé aux écoles et aux établissements scolaires vise à développer des passerelles entre le monde éducatif et le mouvement sportif pour encourager la pratique physique et sportive des jeunes. Il a été instauré par trois ministères, celui de l'Éducation nationale et de la Jeunesse, celui des Sports et celui de l'Agriculture et de l'Alimentation, avec un cahier des charges définissant 4 objectifs à remplir. Les établissements scolaires qui répondront à 3 de ces 4 objectifs pourront être labellisés par le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse.

Les établissements scolaires doivent élaborer un dossier de demande de label qui sera téléchargeable en ligne et transmis dans le respect d'un calendrier à la DAASOP (ce.daasop@ac-creteil.fr). Les dossiers de candidature mettent en évidence la manière dont le cahier des charges est pris en compte dans les disposi-

tifs, les projets pédagogiques et les innovations arrêtées par les équipes pédagogiques. Pour être recevables, les demandes doivent répondre de manière obligatoire aux deux premiers objectifs (1 et 2) et à l'un des deux derniers (3 ou 4). Pour le premier degré, les écoles doivent répondre à plusieurs items des deux premiers objectifs (développer des projets structurants avec les clubs sportifs du territoire ; participer à la Semaine olympique et paralympique). Pour le second degré, les établissements doivent satisfaire à plusieurs items couvrant au moins les trois premiers objectifs.

OBJECTIF N°1

DÉVELOPPER DES PROJETS STRUCTURANTS AVEC LES CLUBS SPORTIFS DU TERRITOIRE

En complémentarité des enseignements scolaires, de nombreuses associations sportives ont développé une expertise et un savoir-faire dans différents domaines tels l'éducation à la citoyenneté, à la santé, au vivre ensemble. L'initiation et la découverte de l'activité physique, le goût de la pratique sportive, l'envie de progresser sont autant de fondamentaux partagés avec les associations sportives. La continuité dans la prise de responsabilités et dans l'engagement associatif des jeunes doit être valorisée pour faciliter leur insertion sociale et professionnelle future. De nombreux projets structurants ont d'ores et déjà été entrepris pour favoriser les passerelles entre le sport à l'école et le sport en club, notamment dans les sports de nature, qu'il convient de renforcer et pérenniser par des partenariats locaux.

OBJECTIF N°2

PARTICIPER AUX ÉVÉNEMENTS PROMOTIONNELS OLYMPIQUES ET PARALYMPIQUES

L'année scolaire est rythmée par au moins trois temps forts : la Journée nationale du sport scolaire (JNSS) en septembre, la Semaine olympique et paralympique en janvier, la Journée olympique en juin.

La Semaine olympique et paralympique, expérimentée en 2017 et généralisée à partir de 2018, poursuit deux objectifs. D'une part, la valorisation de la pratique du sport, et particulièrement de la pratique sportive des jeunes en situation de handicap, en intégrant des rencontres sportives partagées. Et d'autre part, la valorisation du sport comme outil pédagogique, en proposant des animations autour des valeurs de l'olympisme et en utilisant des ressources pédagogiques dédiées.

OBJECTIF N°3

ADAPTER LES PARCOURS DES SPORTIFS DE HAUT NIVEAU

Le modèle français du sport de haut niveau prend en compte les valeurs essentielles de respect de l'individu, d'intégrité physique et morale, d'éthique, ainsi que la formation et le devenir professionnel des sportifs de haut niveau. Cette démarche volontariste se concrétise dans le concept de « double projet », bâti sur deux axes complémentaires et indissociables : la recherche de l'excellence sportive et la réussite éducative et professionnelle.

La présence de sportifs de haut niveau au sein des établissements (qu'il s'agisse d'élèves, d'étudiants ou de personnels de l'Éducation nationale) nécessite une individualisation des parcours et exige en retour un engagement exemplaire au regard de ces aménagements.

De même, l'accueil de sportifs de haut niveau dans les établissements ou leur parrainage par un sportif de haut niveau peut être vecteur d'échanges entre tous les élèves sur les valeurs de l'olympisme et du paralympisme, et sur les enjeux éducatifs de société (handicap, santé, discrimination, environnement...).

Les structures du sport de haute performance n'étant pas toujours à même d'accueillir des lieux de formation, les établissements scolaires de proximité deviennent incontournables pour aménager la scolarité et garantir la double réussite. L'académie de Créteil est à cet égard exemplaire avec son engagement auprès de l'INSEP depuis 40 ans. La nouvelle organisation de la haute performance fait naître en France de nouveaux défis pour les territoires en invitant à plus d'individualisation des parcours. De nouveaux aménagements pourront être développés dans ce secteur en lien avec les établissements scolaires et universitaires.



OBJECTIF
N°4

OUVRIER LES ÉQUIPEMENTS SPORTIFS **DES ÉTABLISSEMENTS**

Les besoins en équipements nécessaires à l'ensemble des pratiques sportives recourent ceux de l'enseignement, de l'association sportive scolaire mais aussi des pratiques fédérales et associatives, qu'il s'agisse de loisirs, d'entraînements ou de compétitions. Les équipements sportifs implantés au sein des établissements scolaires doivent être accessibles aux scolaires pendant le temps scolaire, mais aussi aux autres pratiquants, voire aux entreprises, dans les périodes où ils ne sont pas mobilisés par les besoins scolaires (soir, week-end, vacances). Les équipements de l'organisation des JOP 2024 pourront être mobilisés lors d'événements promotionnels pour la jeunesse.

3.

SUIVI ET PILOTAGE — UNE DÉLÉGATION ACADÉMIQUE AU SERVICE DU SPORT ET DE L'HÉRITAGE DES JEUX

Pour mettre en œuvre de manière concrète les différentes orientations définies ci-dessus, le recteur de l'académie de Créteil a installé en 2018 la Délégation académique à l'action sportive, à l'olympisme et au paralympisme (DAASOP). L'équipe constituée autour du Référent JOP 2024 aura deux missions essentielles :

— Un rôle de conseil, de catalyseur du dynamisme du sport scolaire dans l'académie, tout en étant un lieu-ressource.

— Un rôle d'incitation, d'accompagnement et de coordination des différents acteurs pour que chaque école et chaque établissement puisse se saisir de l'opportunité éducative représentée par les Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024.

En remplissant ce double rôle sur le territoire académique, la DAASOP garantit une coopération effective avec tous les services, institutions et organismes pouvant contribuer à la réussite des projets relatifs à l'action sportive à tous les degrés, et à l'héritage olympique et paralympique. Elle est l'interlocutrice des acteurs impliqués dans les actions JOP 2024, particulièrement le Comité d'organisation des Jeux olympiques et paralympiques (COJOP), le Mouvement sportif et le Mouvement olympique. Cela suppose qu'elle exerce ses compétences dans les domaines suivants :



IMPULSION

1.

Mettre en place un comité de pilotage rassemblant tous les acteurs du sport, notamment le ministère des Sports, les collectivités territoriales et le mouvement sportif et olympique, qui sera particulièrement chargé d'étudier les demandes de label GEN2024.

2.

Mobiliser, coordonner et animer le réseau des acteurs impliqués dans les services du sport scolaire.

3.

Élaborer et mettre en œuvre un plan stratégique annuel pour le territoire en lien avec les orientations des politiques publiques.

4.

Assurer l'évaluation des actions menées et rendre compte des résultats annuellement.

ACCOMPAGNEMENT

1.

Mobiliser, coordonner et animer le réseau des acteurs impliqués dans les DSDEN et les services du sport scolaire (USEP, UNSS, FFSU).

2.

Susciter les initiatives et faire participer tous les publics, notamment les élèves des voies professionnelles et technologiques et les élèves les moins favorisés.

3.


Accompagner les équipes éducatives pour le montage et le suivi des projets.

4.

Consolider les liens avec les établissements d'enseignement supérieur dans le respect de leur autonomie.

5.


Veiller à l'amélioration qualitative des partenariats inscrits dans la durée et fondés sur la réciprocité.



LES ACTIVITÉS ET LES ACTIONS TERRITORIALES

L'objectif est de proposer un certain nombre d'actions qui mobiliseront le territoire. Rien n'interdit cependant de se nourrir des ressources nationales, territoriales, olympiques ou sportives pour construire sa propre action olympique au sein de son école ou de son établissement, et de solliciter le label Génération 2024 dans les conditions précédemment décrites. Chaque action respectera un cadre général qui favorise le recensement et la lecture pour un partage aussi large que possible.

Les actions donneront une impulsion et un cadrage pour que chaque élève du territoire, quelle que soit sa situation, puisse se sentir impliqué dans la construction de l'héritage olympique. Elles ont pour but de mobiliser le plus grand nombre et d'impacter chaque territoire de l'académie pour que s'y échafaude un héritage solide et durable. Elles s'inscrivent dans la durée et la progressivité. La DAASOP en assurera le pilotage, l'accompagnement et l'évaluation en lien avec les autres délégations et les services du rectorat. Une fiche sera élaborée pour chaque action afin de rendre explicite cette ambition. L'ensemble des fiches actions est présenté en annexe.



académie
Créteil

RÉGION ACADÉMIQUE
ILE-DE-FRANCE

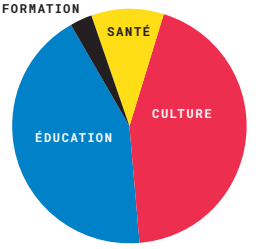
MINISTÈRE
DE L'ÉDUCATION NATIONALE
ET DE LA JEUNESSE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR,
DE LA RECHERCHE
ET DE L'INNOVATION

**GÉNÉRATION
2024**

LE 2024 MÈTRES

FICHE N°1



FORMATION

INSCRIPTION DANS LE PROGRAMME HÉRITAGE

Éducation Dimension collective de l'action, mise en projet des élèves (qui fait quoi ?) et mise en œuvre de rôles sociaux inhérents à la formation du citoyen.

Culture Dimension attribuée à la culture des activités athlétiques et plus spécifiquement du relais-vitesse (règlement, rôles de coureur, chronométreur, starter et juge de transmission...).

DESCRIPTIF

Cahier des charges inhérent à la participation de l'établissement au « 2024 mètres » :

L'équipe est constituée de :

- dix coureurs (mixité obligatoire : 5 filles et 5 garçons)

Le premier coureur court une distance de 224 mètres alors que les neuf autres courent 200 mètres.

- quatre officiels : un chronométreur, un starter, deux juges de transmission.

Pour réaliser cette action, les élèves auront pris connaissance des contraintes et du règlement relatif à l'activité relais-vitesse (règles relatives aux commandements d'un départ de course, à la transmission du témoin, au chronométrage...).

La prise de performance sera à réaliser à partir de la Semaine olympique (du 4 au 9 février) et jusqu'aux vacances de printemps (20 avril), et à filmer avec un décompte visible du chronomètre et des différents coureurs.

Les établissements ont une entière liberté d'organisation quant aux prises de performance (interclasses, mercredis après-midi sur le temps de l'AS, cours d'EPS...).

Pour valider la participation de l'établissement et participer à une éventuelle qualification, envoyer un mail à ce.daasop@ac-creteil.fr avec les renseignements suivants :

- nom et adresse de l'établissement
- professeur référent
- lien de la vidéo (mise en ligne sur Youtube, Dailymotion ou via un espace numérique partagé)
- noms / prénoms des élèves coureurs (10) et des élèves officiels (4)

Les douze établissements ayant obtenu les meilleures performances (catégories école, collège, lycée, université) seront qualifiés et se retrouveront pour une phase finale académique en fin d'année scolaire (juin à Montreuil).

Schéma du dispositif :

<https://drive.google.com/open?id=1bxxc9NxoZEjbyHwQESwElw-7bE0EBzso>
Vidéo exemple : <https://youtu.be/cTvjuGTSih8>

PARTENARIATS ÉVENTUELS

Délégation académique à l'action sportive, à l'olympisme et au paralympisme (DAASOP)

La modélisation proposée reprend les couleurs olympiques qui se rattachent aux volets présentés.

OBJECTIFS
Construire des connaissances et des compétences relatives à la culture et aux valeurs de l'olympisme au travers d'une discipline athlétique (course de relais).
ATTENDU
Par équipe mixte de 12 à 14 élèves (5 filles et 5 garçons coureurs, 1 chronométreur, 1 starter et 2 juges de transmission), réaliser la meilleure performance lors d'un relais d'une distance totale de 2024 mètres.
PUBLIC VISÉ
Élèves des écoles primaires, collèges, lycées et universités.
ÉCHÉANCE(S)
<p>Périodes clés de l'action</p> <p>Du début de la Semaine olympique au début des vacances de printemps (20 avril 2019) : recueil des performances de chaque établissement participant au projet et envoi des vidéos par mail à ce.daasop@ac-creteil.fr</p> <p>Juin : compétition à Montreuil entre les 12 meilleures équipes de chaque niveau de scolarisation de l'académie.</p> <p>Récurrence de l'action : annuelle</p>

1 LE 2024 M

(en lien avec USEP et UNSS)

Dans chaque école, chaque collège, chaque lycée et à l'université, on peut constituer une équipe de relais pour parcourir dans le temps le plus rapide la distance de 2024 m. L'équipe est constituée de dix coureurs. Le premier coureur court 224 m et les neuf autres 200 m. Les douze meilleures performances territoriales à chaque niveau de classe se retrouveront pour une phase finale en fin d'année scolaire.

2 LE CONCOURS SCHOOL SPORT PHOTO

(en lien avec USEP et UNSS)

Pour sublimer le sport, ses valeurs ou encore les émotions qu'il procure, chaque établissement pourra créer un mini-reportage commenté prenant appui sur trois photos mettant en exergue la thématique annuelle imposée. Les lauréats de l'académie seront invités au festival international de la Photographie.

3 COMMENCE TA JOURNÉE EN BOUGEANT

(en lien avec IEN)

Des fiches d'aménagement des cours des écoles avec dix ateliers de pratique physique et sportive vont être produites. Ces fiches auront pour objectif de développer les qualités physiques et le vivre ensemble pour les enfants des écoles maternelles et élémentaires. Les enfants réaliseront deux ateliers par jour. Les ateliers sont conçus pour mobiliser un ensemble de ressources au profit d'une motricité enrichie (courir, sauter, lancer, se renverser...). Les jeux sportifs au sein des associations USEP viendront compléter ce dispositif d'impulsion. L'activité sera programmée tous les matins pendant trente minutes et les ateliers seront implantés dans la cour et/ou le préau. Les fiches seront renouvelées après chaque coupure liée aux vacances scolaires.

4 COOPÉRONS-SPORT

(en lien avec DAREIC et FSE)

L'académie va aller à la rencontre d'autres cultures olympiques à travers des jumelages favorisant les échanges et la coopération. Élèves et professeurs, en lien avec la DAREIC, vont partager la notion d'héritage olympique avec des villes qui ont déjà accueilli les Jeux. La place du sport dans l'école sera également abordée par les professeurs autour de la question du décrochage scolaire.

5 SPORT ET RÉUSSITES ÉDUCATIVES

(Éducation prioritaire, APELS, persévérance scolaire, climat)

Après trois années d'expérimentation d'un dispositif associant sport et réussite éducative, seront développées dans les réseaux d'éducation prioritaire les « alliances éducatives ». Dans le contexte local de l'école ou de l'établissement, un projet structurant pourra être conduit avec un club sportif partageant les valeurs citoyennes et de persévérance. Une convention précisera les conditions de ce partenariat. Un relais et un accompagnement seront assurés avec l'APELS et les trois équipes éducatives ayant participé à l'expérimentation.

6 LE DICO-SPORT

(en lien avec CLEMI)

Ecrire le sport avec ses mots et savoir faire une recherche avec un regard critique sur Internet : en lien avec le CLEMI, la réalisation du « dico numérique des sports olympiques et des champions » sera lancée. Chaque année seront ajoutées de nouvelles lettres à ce dictionnaire livrable en 2023, qui retracera ainsi la période olympique 1924-2024.

7 • UNE ÉCOLE / UN SPORT • UN COLLÈGE / UN CHAMPION

(appel à projet data numérique)

Chaque année, pour la Semaine olympique, les élèves du cycle 3 choisiront un sport olympique pour lequel ils réaliseront une exposition et qu'ils pratiqueront. De leur côté les élèves de sixième feront le portrait d'un champion. Une rencontre avec un champion pourra être préparée en lien avec la région Île-de-France et l'INSEP.

8 IMAGINE 2024

(en lien avec DAFPIC et Voie PRO)

Les différentes branches de la voie professionnelle vont se projeter en 2024 et imaginer un objet, une tenue, un accessoire, un meuble tel qu'il serait en 2024. En lien avec la DAFPIC et la DAAC les élèves exposeront chaque année leurs créations.

9 LES AMBASSADEURS OLYMPIQUES

(en lien avec le Délégué académique à la Vie lycéenne)

Pour favoriser l'engagement et la prise d'initiatives, un parcours olympique sera proposé aux lycéens membres du CAVL. En lien avec le CNOSF, ils seront formés à la vie associative et à l'engagement bénévole autour des valeurs olympiques.

10 LES CHORALES OLYMPIQUES

(en lien avec EM)

Il s'agira de développer le principe de base de l'olympisme : rassembler les acteurs des mondes du sport et de la culture dans une approche pédagogique transversale, en reliant tous les pays du monde par deux disciplines universelles : la musique et le sport.

11 MA VILLE OLYMPIQUE

(en lien avec la Délégation académique au numérique éducatif)

Comme le ferait le COJOP, les établissements volontaires vont bâtir une ville olympique virtuelle. Une ville par département sera choisie pour accueillir les Jeux. Mais les élèves ne s'arrêteront pas là puisqu'ils seront amenés à transformer la ville dans la perspective de laisser un héritage durable. Un partenaire sera recherché pour pouvoir imprimer en 3D les trois meilleurs projets.

12 LA CLASSE OLYMPIQUE

(en lien avec CNOSF)

Les classes olympiques intéressent les établissements scolaires utilisant des thématiques olympiques et sportives comme support des apprentissages. Elles concernent aussi bien le premier que le second degré.

<http://cnosf.franceolympique.com/cnosf/actus/6052-les-classes-olympiques.html>

13 LES COULEURS OLYMPIQUES

(en lien avec Asso 733 – lycée Philo)

Le travail mené autour du film *La couleur de la victoire* dans les Cahiers pédagogiques à l'école et au collège sera étendu et adapté aux lycées. Le thème du film et les valeurs qu'il porte peuvent susciter des discussions philosophiques de qualité pouvant servir le « grand oral » du futur bac. En lien avec la DAVL et les délégués, une activité « philoJeune » sera proposée lors de la Semaine olympique.

14 DANS UNE FORME OLYMPIQUE

(en lien avec MGEN / INSEP / Recherche)

L'Agence française de cardiologie alerte sur la sédentarité et la perte de capacité respiratoire des jeunes adolescents. Pour construire les conditions du changement des tests et un livret seront élaborés pour que les élèves suivent leurs performances et le développement de leurs capacités.

15 L'INFOLYMPIQUE

(en lien avec CLEMI / jeunes reporters de l'USEP et de l'UNSS)

Un journaliste sportif sera accueilli en résidence. Avec les élèves, une WEB Radio et une Web TV seront créées pour le sport sur le territoire. Les élèves seront amenés à réaliser des reportages, des podcasts...

16 « SHUTTLE TIME »

(en lien avec FFbad, DAFPEN, LVE anglais, IEN)

En partenariat avec la Fédération française de badminton, une formation en direction des professeurs des écoles sera proposée pour faire jouer les enfants au badminton et apprendre l'anglais.

<http://bwfshuttletime.com/teachers-overview>

17 L'INTÉGRATHLON

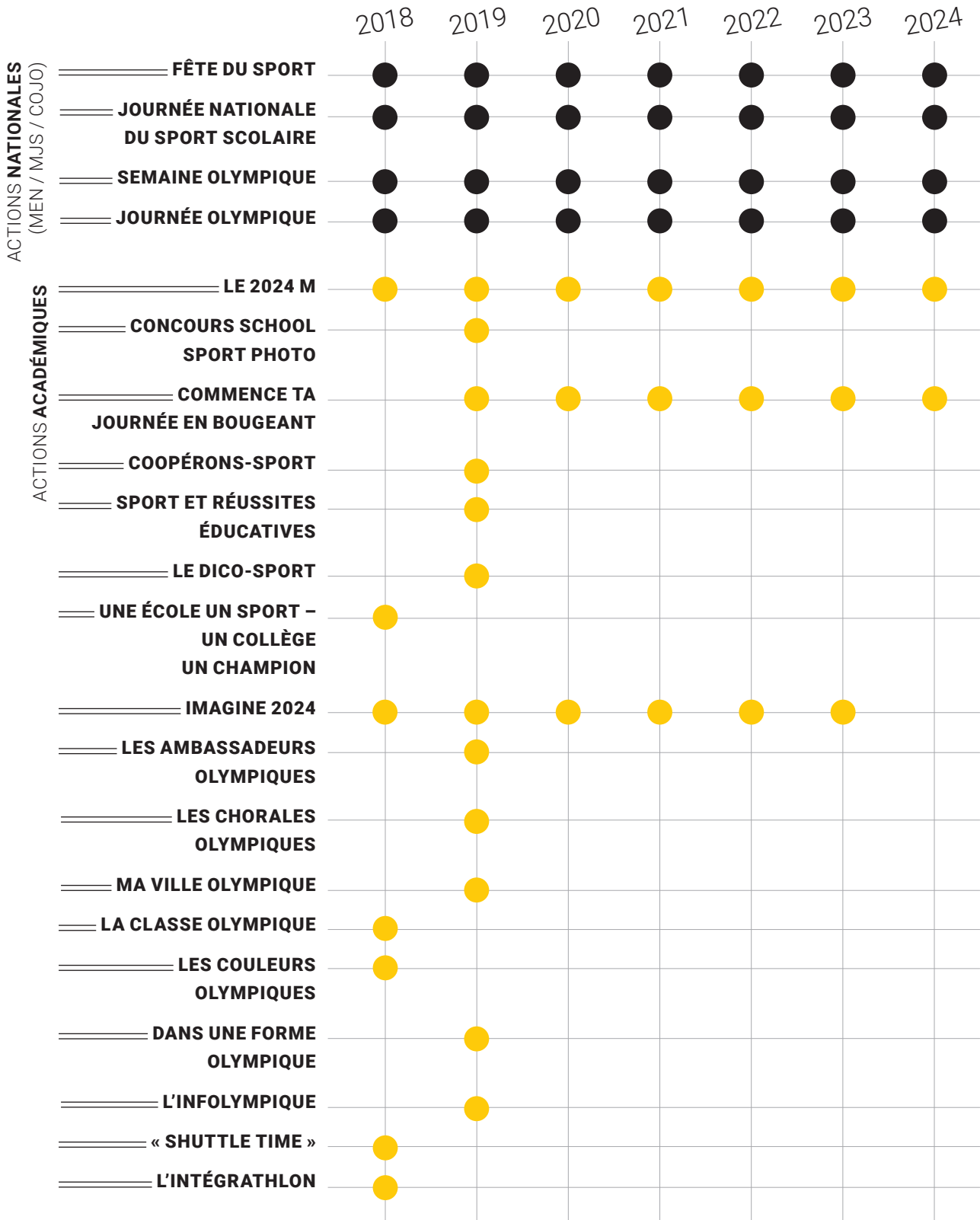
(en lien avec UNSS / USEP / Play international)

Pour promouvoir l'accueil et l'inclusion, un guide d'accompagnement sera réalisé pour les professeurs. Par ailleurs, une journée de rassemblement sur les mêmes terrains de sport des jeunes valides et handicapés est proposée chaque année aux établissements volontaires en lien avec l'UNSS 93. L'enjeu est de créer du lien à travers la découverte de l'autre dans un esprit d'échange et de partage, en mettant en avant les valeurs de l'olympisme et du paralympisme.

LE CALENDRIER

Deux calendriers vont se superposer chaque année en fonction de la nature des actions. Les journées et les semaines promotionnelles (Fête du sport, Journée nationale du sport scolaire, Semaine olympique, Journée olympique), dont la résonance est nationale, auront également une récurrence au service d'une dynamique entretenue. Pour les actions à visée locale, l'enjeu est de les intégrer au fur et à mesure de leur mise en place.

Par exemple, le « 2024 mètres » ou le concours « School Sport Photo » nés au cours de l'année 2018-2019 vont se pérenniser dans le temps jusqu'à l'échéance de 2024, voire plus, toujours dans l'objectif de dynamiser un réel héritage en actes et durable. Chaque établissement proposant des actions novatrices pourra également les intégrer au tableau récapitulatif des actions.



ÉVALUATION – PLUS-VALUE : LE COFIL ET LE PLAN STRATÉGIQUE

Chaque année à compter du lancement du programme, la DAASOP recensera le nombre d'établissements et d'élèves impactés par les actions proposées. Un formulaire d'évaluation sera transmis aux écoles et aux établissements pour appréhender autant les effets quantitatifs que qualitatifs du programme.

La combinaison des services sera elle aussi évaluée dans sa capacité à collaborer pour construire une synergie autour de la notion d'héritage en actes et durable. Les demandes de label seront aussi un indicateur pour identifier des actions locales, voire innovantes. Toutes les actions qui cherchent à mobiliser des compétences scolaires sont au service d'une réussite plurielle, tant scolaire que sociale et culturelle.

Le comité de pilotage rendra compte annuellement de l'évolution du taux de participation et d'évolution des actions programmées à long terme. Un nouveau plan stratégique sera alors adopté pour enrichir ou limiter ce qui avait été projeté. L'évaluation sera ainsi double, entre le recensement des actions des différents établissements scolaires lié au label Génération 2024, et/ou le programme d'impulsion Héritage et sa pérennisation au fil des années.





**DÉLÉGATION ACADÉMIQUE
À L'ACTION SPORTIVE,
À L'OLYMPISME
ET AU PARALYMPISME
(DAASOP)**

Contact

01 57 02 68 46

ce.daasop@ac-creteil.fr
